



Les conditions d'accès

Nous accueillons les personnes âgées de plus de 60 ans souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée dont le diagnostic a été établi par un médecin, et ne pouvant plus rester seules à la maison. Un des fondements de la vie partagée au sein de la Maison des Sages est **l'adhésion des référents proches**. Ceux-ci participent à la gestion de la vie quotidienne de la maison (avec des conseils des familles chaque trimestre), s'impliquent, proposent des activités, viennent régulièrement rendre visite : ils doivent donc impérativement vivre à proximité de la Maison des Sages.

Le tarif

Il est **calculé sur mesure** et varie en fonction des ressources du bénéficiaire (et de ses proches), et de ses droits éventuels accordés par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la carte mobilité inclusion (crédit d'impôt).

Les délais pour être accueilli dans la maison

Pour nos deux maisons à Buc et aux Loges-en-Josas, les délais dépendent des départs des colocataires : des listes d'attente sont constituées. En attendant que de nouvelles maisons ouvrent, nous ne pouvons malheureusement pas répondre aux nombreuses demandes du fait du nombre restreint de colocataires par maison, à savoir huit.

L'accompagnement au sein de la maison

Huit assistantes de vie accompagnent 7 jours sur 7 et 24h /24 les huit colocataires dans leurs tâches quotidiennes (toilette, repas, animations, sorties, aide à la prise des médicaments, etc ..) : en relais deux le matin, deux l'après-midi jusqu'à 20h et une la nuit, aidée en cas de besoin par un étudiant logé dans la maison.

La coordinatrice de la vie sociale et partagée gère l'ensemble de la maison, encadre les assistantes de vie, choisit les menus, veille à la bonne gestion de vie de la petite communauté avec les proches et les bénévoles. Elle est la référente pour les familles et fait des reportings réguliers avec les assistantes de vie.

Le colocataire n'est jamais seul, sauf dans sa chambre qui est son espace privé. Il est toujours accompagné, épaulé, stimulé par une assistante de vie et ou un proche ou un bénévole, ou bien un autre colocataire. Cette vie partagée avec l'attention de tous donne tout son sens à la Maison des Sages.

Les soins médicaux

La Maison des Sages n'étant pas une institution médicalisée, ce sont les proches familiaux qui sont responsables de la santé du colocataire. Comme à la maison, le colocataire a ses rendez-vous avec les soignants qui le suivent (médecin, kinésithérapeute, orthophoniste, etc). Une infirmière vient chaque semaine préparer les piluliers.

L'organisation de la vie en communauté

La vie quotidienne s'adapte au **rythme de chacun** : la toilette peut se faire tout au long de la journée, l'horaire du petit-déjeuner est libre ; le déjeuner et le dîner sont préparés et pris en commun. Les proches et les bénévoles des associations locales proposent des activités de loisirs l'après-midi (revue de presse, gymnastique douce, jardinage, jeux, sorties, anniversaires, etc).

Une maison adaptée

Chaque maison est aménagée en fonction des contraintes dictées par la maladie d'Alzheimer et la perte d'autonomie, avec des espaces spacieux pour la vie collective (cuisine, salle à manger et salon), des meubles faciles à manier, un jardin pour déambuler, des salles d'eau et une rampe d'accès PMR. Chaque colocataire équipe sa chambre avec son mobilier personnel.